Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Délai obention solde tout compte + documents destinés à Pole empl

---
Par Erema

Bonjour,

J'ai signé avec mon ancienne entreprise une rupture conventionnelle (CDI) avec sortie des effectifs le 31 juillets 2023.
A ce jour (soit + de 15 jours après) je n'ai rien reçu :
- ni solde de tout compte
- ni possibilité de m'inscrire entièrement à pole emploi
- je n'ai plus de mutuelle alors qu'il est prévu une portabilité de celle-ci.
Mon salaire de juillet m'a bien été payé.

Est-ce normal ?

Merci de votre réponse.

Erema

Par kang74

Bonjour

Vous avez la possibilité de vous inscrire à Pole emploi dés le lendemain de la rupture (l'employeur envoie automatiquement les informations dés la fin de contrat à PE par voie dématérialisé)

Vos papiers sont quérables ; charge à vous d'aller les chercher .

Contactez les pour prendre un rendez vous à ce sujet .

Par TUT03

Bonjour

concernant l'inscription au Pôle emploi, je vous invite à le faire de toute urgence car elle n'est pas rétroactive, elle prend effet à la date d'inscription en ligne, si toute la saisie du dossier est complète

vous serez convoquée ultérieurement par courrier postal ou par mail, surveillez votre boite mail et les spams